



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 mars 2021
Français
Original : anglais

Déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité

Le 12 mars 2021, le Conseil de sécurité ayant examiné, conformément à la procédure énoncée dans le document [S/2020/372](#), arrêtée en raison de la situation exceptionnelle résultant de la pandémie de COVID-19, la question intitulée « La situation en Libye », sa présidente a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité accueille avec satisfaction le vote de confiance par lequel la Chambre des députés a approuvé la composition d'un nouveau gouvernement libyen de transition unifié, chargé de conduire le pays à des élections, et il souligne l'importance que revêt cette étape dans le processus politique en cours en Libye.

Le Conseil souligne qu'il importe que les institutions libyennes soient unifiées, comme indiqué dans la feuille de route approuvée par le Forum de dialogue politique interlibyen à Tunis, en novembre 2020.

Le Conseil demande aux autorités libyennes et à tous les autres acteurs nationaux d'assurer le transfert sans heurts de toutes les compétences et responsabilités au nouveau gouvernement de transition. Il accueille avec satisfaction la déclaration faite par le Premier Ministre Serraj à ce sujet.

Le Conseil demande au futur gouvernement de transition de procéder aux préparatifs nécessaires en vue de la tenue d'élections présidentielle et législatives libres et régulières le 24 décembre 2021, et de prendre des dispositions pour assurer la participation pleine, égale et véritable des femmes.

Le Conseil demande également au futur gouvernement de transition d'améliorer la fourniture des services au peuple libyen, d'initier un processus de réconciliation nationale global, de respecter les obligations que lui fait le droit international humanitaire, dont celle de protéger les civils, et de donner la priorité à l'application intégrale de l'accord de cessez-le-feu conclu le 23 octobre 2020.

Le Conseil demande à toutes les parties d'appliquer intégralement l'accord de cessez-le-feu et il invite instamment les États Membres à respecter et à appuyer la pleine application de l'accord, notamment en retirant sans plus tarder toutes les forces étrangères et les mercenaires du territoire libyen.

Le Conseil demande à tous les États Membres d'appliquer pleinement l'embargo sur les armes imposé par l'Organisation des Nations Unies, conformément à ses résolutions pertinentes.



Le Conseil souligne l'importance d'un mécanisme crédible et efficace de surveillance du cessez-le-feu dirigé par la Libye sous les auspices des Nations Unies et il se félicite du déploiement d'une équipe préparatoire des Nations Unies en Libye. Le Conseil attend avec intérêt de recevoir du Secrétaire général des propositions sur l'ampleur du mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et les tâches qu'il convient de lui confier, selon les délais fixés dans la lettre de la Présidente du Conseil de sécurité (S/2021/110) en date du 4 février.

Le Conseil est conscient qu'il est nécessaire de planifier le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés ainsi que la réforme du secteur de la sécurité et d'édifier une architecture de sécurité inclusive et placée sous le contrôle des autorités civiles pour toute la Libye.

Le Conseil reconnaît le rôle important que jouent les pays voisins et les organisations régionales à l'appui de l'action des Nations Unies.

Le Conseil tient à assurer de son soutien la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, l'Envoyé spécial, Ján Kubiš, le Coordonnateur de la Mission, Raisedon Zenenga, et la Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire, Georgette Gagnon.

Le Conseil réaffirme son profond attachement au processus politique dirigé et contrôlé par la Libye et facilité par les Nations Unies ainsi qu'à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de la Libye. »
